

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2153

présenté par
Mme Battistel, rapporteure

ARTICLE 25

À la première phrase de l'alinéa 5, après la référence :

« L. 314-18 »,

substituer aux mots :

« et suivants »,

la référence :

« à L. 314-23 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.